

# LE JUIF ANTISÉMITE

-----

**Camillo BERNERI**

-----

**Éditions «Vita», 2 rue Fléchier, PARIS.**

-----

**Première partie:**

## **LIMITES DE CETTE ÉTUDE**

J'ai étudié le phénomène du juif-antisémite et non pas celui des Juifs en lutte sociale avec d'autres Juifs. J'ai écarté également, bien que je les aie considérés, les épisodes de lutte pour la vie, qui m'auraient conduit sur un terrain plus vaste, mais étranger au sujet psychologique de cette étude. L'antagonisme utilitaire entre Juifs a conduit à des épisodes collectifs (voir appendice n°1 ci-dessous) qui rappellent l'antisémitisme démographique et commercial de notre temps et qui sont particulièrement significatifs. Ils nous permettent en effet (pour prendre une comparaison chimique) d'observer la «*précipitation*» de l'antisémitisme dans ses éléments utilitaires et dans ses complexes, en découvrant nettement le substratum économique du phénomène. L'antisémitisme n'est pas le résultat d'une aversion constitutionnelle (biologique raciale) mais le résultat d'un ensemble de facteurs objectifs (surpeuplement, concurrence commerciale, etc...) et de facteurs subjectifs (complexes) ces derniers n'étant pas nécessairement liés avec l'idée de race. Les préjugés racistes sont, en effet, des idées non logiques cristallisées autour des complexes nourris eux-mêmes par une antipathie utilitaire.

Je n'ai pas considéré particulièrement les cas des Juifs qui, étant hommes de gouvernement, ont manqué aux devoirs de solidarité envers leurs coreligionnaires. Je considère qu'il est normal que l'exercice du pouvoir rende lâche, cruel et injuste.

Je me suis très peu occupé, même dans mes recherches, des Juifs antijudaïques, étant donné qu'on peut être farouchement anti judaïque et ne pas être du tout antisémite.

-----

### **Appendice n°1**

Lorsque, en 1391, des Juifs d'Espagne, échappant à des persécutions, débarquèrent en très grand nombre, dans les ports de l'Afrique septentrionale, les Arabes, en voyant cette affluence extraordinaire, craignirent une augmentation des prix des vivres qui déjà étaient assez chers, par suite d'une sécheresse. Les chefs musulmans étouffèrent une hostilité qui devenait de plus en plus menaçante et le fisc trouva son profit, puisque chaque émigré dut payer son droit de débarquement, et, en outre, les droits d'entrée sur les effets et les marchandises. Les Juifs qui se réfugièrent à Fez, quand ils abordèrent le littoral, se virent refuser par les habitants du pays l'approche des villes. Ils durent dresser leurs tentes dans les champs, se nourrir d'herbe et beaucoup d'entre eux périrent de faim. Les pogroms et les persécutions gouvernementales (1442-1476) conduisirent à un reflux émigratoire. On vit, par exemple, des

Juifs de Tlemcen se rendre en Castille pour échapper à la persécution musulmane. Cette persécution présente un aspect très intéressant: le contraste entre les anciens habitants juifs et les émigrés d'Espagne. A. Cahen dans son étude sur *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale* (Constantine 1867, p.53 et suiv.) nous relate ce qui se passa:

*«Si les premiers émigrés furent bien accueillis par leurs coreligionnaires qui habitaient le pays depuis longtemps, il n'en fut pas de même par la suite. Lorsqu'ils virent leurs intérêts compromis par le nombre toujours croissant de ces émigrés, et surtout par l'activité et l'entente des affaires que les derniers venus déployèrent dès leur arrivé, les anciens habitants juifs firent dans certaines villes des difficultés pour les admettre. Il fallut la haute intervention du rabbin Isaac bar Scherscheth Barfath pour engager les Juifs à accepter dans leur sein les nouveaux survenants et pour atténuer les démarches que quelques personnes avaient faites auprès des autorités musulmanes, afin d'empêcher le débarquement de quarante cinq familles, attendant au port (d'Alger) la permission de se rendre à terre».*

Lors de l'expulsion des Juifs d'Espagne (1492) et du Portugal (1496) les exilés n'eurent pas un bon accueil de leurs coreligionnaires d'Italie. A Rome, nous dit Th. Reinach. à propos des premiers *«leurs propres coreligionnaires hésitent à les recevoir»* (*Histoire des Israélites*, Paris 1903 p.183).

Lorsque des exilés du Portugal voulurent entrer en Italie, le consistoire israélite de Rome offrit au pape mille ducats à condition qu'il leur refuse l'entrée dans son territoire. Ch. Malo (*Histoire des Juifs*, Paris 1826 p.301) affirme que ce fait est rapporté par des auteurs juifs.

La communauté juive de Bayonne, en 1734, réclama l'expulsion d'un certain nombre de Juifs étrangers qui avaient cherché asile dans le pays (G. Valvor, *Les Israélites et le Judaïsme en Occident*, Paris 1899 p.69). En 1761, quelques malheureux Juifs émigrants d'Alsace et du Comtat Venaissin étant venu frapper aux portes de Bordeaux, *«les Juifs portugais leur refusèrent l'hospitalité»*. Un règlement rédigé par Jacob Rodriguez Pereire, un des hommes les plus remarquables de la communauté bordelaise, les déclara mendiants et vagabonds, et grâce à l'insistance de Jacob Pinto, le duc de Richelieu, gouverneur de la province, ratifia le règlement et expulsa les nouveaux arrivés (Th. Reinach op. cit. p.279). Le premier instituteur de sourds-muets et celui qui réfuta le pamphlet de Voltaire contre les Juifs agissaient au XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme avaient agi, au XIV<sup>ème</sup> siècle, les marchands d'Algérie. De nos jours, les communautés juives d'Australie se montrent animées d'un esprit d'exclusivisme même vis-à-vis des émigrants juifs.

-----